

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 27 FEVRIER 2020

Etaient Présents 44 titulaires, 4 suppléants, 11 conseillers ayant donné pouvoir

Présents : Paule BERGES, André BERNOS, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Yvonne COIG, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alain TEULADE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Jean-Claude COSTE, Claude LACOUR, Jean LABORDE, Cédric PUCHEU, Lydie ALTHAPE, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Francis PASSET, Françoise BESSONNEAU, Marc OXIBAR, Fabienne MENE-SAFFRANE, Daniel LACRAMPE, Dominique FOIX, Maylis DEL PIANITA, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Aracéli ETCHENIQUE, David CORBIN, Raymond VILLALBA, Aurélie GIRAUDON, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Martine MIRANDE

Suppléants : Jean-Vincent SALLES suppléant de Jean-Claude COUSTET, Marthe CLOT suppléante de Jean LASSALLE, Muriel BIOT suppléante de Pierre ARTIGUET, Alain QUINTANA suppléant de Gérard BURS

Pouvoirs : Guy BONPAS-BERNET à Jean-Claude COSTE, Etienne SERNA à Pierre CASABONNE, Michel CONTOU-CARRERE à Evelyne BALLIHAUT, Marianne PAPAREMBORDE à Laurent KELLER, Henriette BONNET à Denise MICHAUT, Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES à Aracéli ETCHENIQUE, Valérie SARTOLOU à Michel ADAM, Anne BARBET à Aurélie GIRAUDON, Marylise BISTUÉ à Raymond VILLALBA, Dominique LAGRAVE à Claude LACOUR, Jacques MARQUEZE à Marthe CLOT

Absents : Joseph LEES (excusé), Jean-Michel IDOPE (excusé), France JAUBERT-BATAILLE (excusée), Gérard LEPRETRE (excusé), Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET (excusé), Christophe GUERY (excusé), Jacques NAYA (excusé), Bernard UTHURRY (excusé), Alain CAMSUSOU, Cédric LAPRUN, Gérard ROSENTHAL, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Pierre SERENA, Maïté POTIN, Didier CASTERES, André LABARTHE, Jean-Etienne GAILLAT, Elisabeth MIQUEU

RAPPORT N° 39-200227-DEV-

INGENIERIE LEADER HAUT-BEARN 2020 : DEMANDE DE FINANCEMENT MODIFICATIVE

Mme BERGES expose :

Vu la convention LEADER Haut-Béarn,
Vu les textes relatifs règlementaires de nos partenaires,
Vu les missions définies,

Le GAL Haut-Béarn, au travers de sa structure juridique porteuse, la Communauté de Communes du Haut Béarn, se porte garant de la mise en œuvre du programme LEADER 2014-2020, et, à ce titre, assure les missions suivantes :

- Mettre en œuvre, coordonner et gérer le programme LEADER,
- Assurer l'animation du programme sur la thématique « Devenir un espace-pilote dans le domaine de la valorisation économique durable des atouts environnementaux »,
- Favoriser la mobilisation, la concertation, la sensibilisation de tous les acteurs concernés en lien et en complémentarité avec chaque Communauté de Communes,
- Soutenir et promouvoir les initiatives émergeant du territoire qui seront en cohérence avec le programme LEADER.

Lors du Conseil Communautaire du 11 Décembre 2019, l'assemblée a validé le plan de financement proposé au titre de l'année 2020, à savoir deux équivalents temps plein dédiés à l'animation et à la gestion de ce dispositif. L'assemblée a également donné délégation au Président pour engager les démarches d'obtention des subventions correspondantes.

Depuis cette date, l'estimation prévisionnelle des frais salariaux a été légèrement réajustée par le service des Ressources Humaines, il convient donc de modifier le plan de financement correspondant tel que décrit ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
Gestion-Evaluation LEADER 1 ETP	40 850.00 €	Département 64	15 000,00 € 12.82%
Animation-Communication LEADER 1 ETP	60 900.00 €	CR Nouvelle-Aquitaine	10 000.00 € 8.55%
Forfait de 15% de frais indirects	15 262.50 €	FEADER LEADER	62 759.37 € 53.63%
		Autofinancement	29 253.13 € 25.00%
TOTAL	117 012.50 €	TOTAL	117 012.50 €

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **VALIDE** le plan de financement modifié de l'ingénierie LEADER Haut-Béarn 2020,
- **DONNE DELEGATION** au Président pour engager les démarches d'obtention des subventions et signer tout document correspondant.
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 27 février 2020

Suit la signature

Le Président

Signé DL

Daniel LACRAMPE



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 03/03/2020
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 03/03/2020